



# STRATEGIE LOCALE DE GESTION DE LA BANDE COTIERE (SLGBC)



## LEGE-CAP FERRET 2018-2021 RAPPORT BILAN

LÈGE  
CAP FERRET



SIBA

16 allée Corrigan, CS 40002 – 33311 ARCACHON CEDEX  
Tel. 05 57 52 74 74 – Fax. 05 57 52 74 75  
[administration@siba-bassin-arcachon.fr](mailto:administration@siba-bassin-arcachon.fr) / [www.siba-bassin-arcachon.fr](http://www.siba-bassin-arcachon.fr)

Mairie de Lège-Cap Ferret

79 avenue de la Mairie – 33950 LEGE-CAP FERRET  
Tel. 05 56 03 84 00 – Fax. 05 56 60 32 32  
[accueil@legecapferret.fr](mailto:accueil@legecapferret.fr) / [www.ville-lege-capferret.fr](http://www.ville-lege-capferret.fr)



## PARTENAIRES TECHNIQUES



OBSERVATOIRE DE LA CÔTE  
NOUVELLE-AQUITAINE  
*Réseau d'experts au service du littoral*



**Cerema**  
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN



**Conservatoire  
du littoral**

## PARTENAIRES FINANCIERS



**UNION EUROPEENNE**  
Fonds Européen de  
développement Régional



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

*Opération soutenue par l'État*

FONDS NATIONAL  
D'AMÉNAGEMENT  
ET DE DÉVELOPPEMENT  
DU TERRITOIRE



**PRÉFET  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>CONTEXTE ET ORGANISATION DE LA SLGBC .....</b>	<b>9</b>
1.1	POURQUOI UNE SLGBC SUR LA COMMUNE DE LEGE-CAP FERRET .....	9
1.2	ETABLISSEMENT DE LA SLGBC.....	11
1.3	ACTIONS IDENTIFIEES ET CHIFFRAGE DE LA SLGBC .....	12
<b>2</b>	<b>MISE EN ŒUVRE TECHNIQUE DE LA SLGBC.....</b>	<b>16</b>
2.1	LES PARTENAIRES TECHNIQUES .....	16
2.2	REALISATION TECHNIQUE DU PROGRAMME D’ACTIONS .....	18
2.2.1	Axe 1 : Poursuite de la connaissance de l’aléa érosion et de la conscience du risque	23
2.2.2	Axe 2 : Surveillance et prévision de l’érosion .....	24
2.2.3	Axe 3 : Alerte et gestion de crise.....	25
2.2.4	Axe 4 : Prévention – Intégration des risques érosion .....	26
2.2.5	Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes dont la relocalisation .....	27
2.2.6	Axe 6 : Actions d’accompagnement des processus naturels ou de lutte active souple contre l’érosion.....	28
2.2.7	Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection et actions de lutte active dure contre l’érosion .....	31
2.2.8	Axe 8 : Portage, animation et coordination de la SLGBC.....	32
<b>3</b>	<b>REALISATION FINANCIERE DE LA SLGBC.....</b>	<b>33</b>
3.1	LES PARTENAIRES FINANCIERS.....	33
3.2	REALISATION FINANCIERE DU PROGRAMME D’ACTION.....	33
<b>4</b>	<b>CONCLUSION ET RETOUR D’EXPERIENCE .....</b>	<b>39</b>



## FIGURES

Figure 1 : Carte de l'aléa érosion et mouvement de falaise en Aquitaine (Stratégie régionale de gestion de la bande côtière, GIP Littoral 2012). .....	9
Figure 2 : Etude de l'érosion au niveau des Passes du Bassin d'Arcachon - Artelia Environnement.....	10
Figure 3 : Etude d'accompagnement à l'élaboration de la SLGBC de Lège-Cap Ferret - CASAGEC Ingénierie. ....	10
Figure 4 : Délimitation des 6 secteurs de la SLGBC de Lège-Cap Ferret.....	11
Figure 5 : Carte représentant les scénarios retenus par secteur de la SLGBC de Lège-Cap Ferret.....	14
Figure 6 : Présentation des assiettes éligibles prises en compte par la Région Nouvelle-Aquitaine et le FNADT et la répartition entre les financeurs.....	36
Figure 7 : Présentation de l'assiette éligible du FEDER et la répartition entre les financeurs. ....	36

## TABLEAUX

Tableau 1 : Réunions tenues pour l'établissement de la SLGBC de Lège-Cap Ferret.....	11
Tableau 2 : Scénarios retenus pour chaque secteur de la SLGBC de Lège-Cap Ferret. ....	13
Tableau 3 : Programme d'actions de la SLGBC de Lège-Cap Ferret 2018-2021 décliné en 8 axes.....	15
Tableau 4 : Budget prévisionnel de la SLGBC de Lège-Cap Ferret établi par le bureau d'étude CASAGEC.....	16
Tableau 5 : Tableau d'état d'avancement du programme d'actions de la SLGBC de Lège-Cap Ferret 2018-2021 (statut des actions en vert, orange et rouge pour « réalisée », « partiellement réalisée » et « non réalisée »).....	21
Tableau 6 : Evolution du coût du programme d'actions de la SLGBC de Lège-Cap Ferret 2018-2021. ....	35
Tableau 7 : Bilan des dépenses réels des maîtres d'ouvrages de la SLGBC de Lège-Cap Ferret et des subventions perçues.....	38





# 1 CONTEXTE ET ORGANISATION DE LA SLGBC

## 1.1 POURQUOI UNE SLGBC SUR LA COMMUNE DE LEGE-CAP FERRET

Face au recul d'une partie des côtes françaises, phénomène naturel accentué par le changement climatique et la montée du niveau des mers, et à une occupation du sol toujours plus grande du littoral, il apparaît indispensable d'appréhender différemment l'aménagement de nos territoires littoraux pour mieux prendre en compte ces évolutions.

A cet effet, une stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte fixe un cadre à réfléchir régionalement. Depuis juin 2012, l'Etat et les collectivités littorales, réunis au sein du GIP Littoral, travaillent sur cette stratégie régionale qui intègre un maximum de connaissances à cette échelle sans pour autant prendre en compte les dynamiques locales.

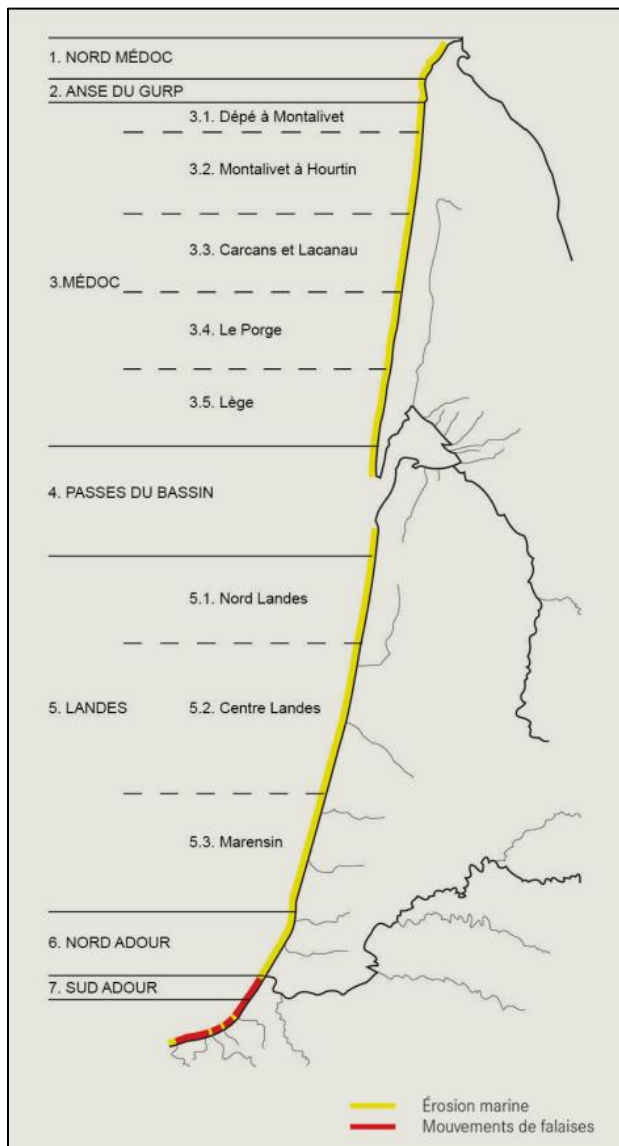


Figure 1 : Carte de l'aléa érosion et mouvement de falaise en Aquitaine (Stratégie régionale de gestion de la bande côtière, GIP Littoral 2012).

Le document d'orientation et d'actions de la stratégie régionale indique qu'un cadre local de gestion de la bande côtière devra être mis en place prioritairement pour les secteurs où les risques d'érosion marine et de mouvements de falaises impactent significativement l'urbanisation (Figure 1).

La stratégie régionale de gestion de la bande côtière soulève la nécessité de compléter la stratégie aux aléas et secteurs non étudiés dans le premier volet, tel que les Passes du Bassin d'Arcachon qui constituent une cellule sédimentaire soumise à une forte contrainte déclinée en particulier sur les communes de La Teste de Buch et Lège-Cap Ferret.

Ainsi en 2015, La Teste de Buch, Lège-Cap Ferret, Biscarosse et le SIBA mandatent le bureau d'étude Artelia Environnement pour faire une étude sur l'amélioration de la connaissance du fonctionnement des passes (Figure 2). Celle-ci a permis d'identifier pour les années à venir des enjeux menacés et la création d'un outil de suivi opérationnel du secteur pour les gestionnaires.



Figure 2 : Etude de l'érosion au niveau des Passes du Bassin d'Arcachon - Artelia Environnement.

À la suite de ce diagnostic mutualisé à l'échelle des Passes du Bassin d'Arcachon, chaque commune a déterminé ses propres objectifs et actions de gestion dans une stratégie locale.

Ainsi, en 2016, la commune de Lège-Cap Ferret mandate le bureau d'étude CASAGEC Ingénierie pour élaborer sa Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière (Figure 3).

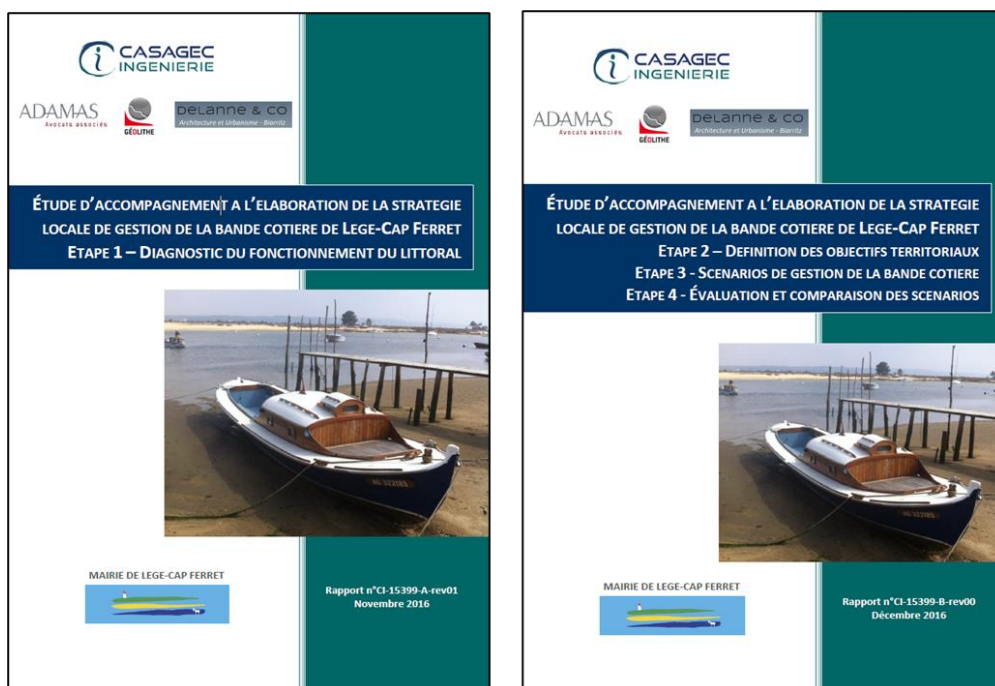


Figure 3 : Etude d'accompagnement à l'élaboration de la SLGBC de Lège-Cap Ferret - CASAGEC Ingénierie.

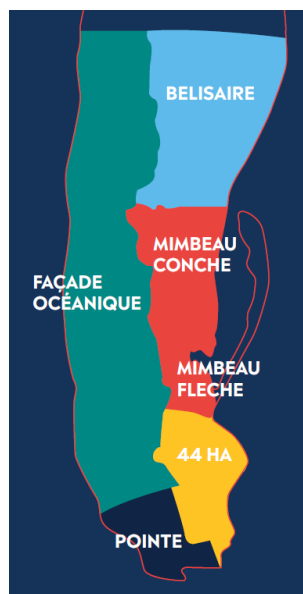


Figure 4 : Délimitation des 6 secteurs de la SLGBC de Lège-Cap Ferret.

En juillet 2017, le programme d'action pour les 6 secteurs de la SLGBC est validé par l'ensemble des partenaires (le GIP Littoral, l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Europe, l'Observatoire de la Côte Aquitaine, le Conservatoire du Littoral, l'ONF, le SIBA, le Parc Naturel Marin, etc...) et marque le début de la SLGBC intégrée et financée par la commune de Lège-Cap Ferret.

## 1.2 ETABLISSEMENT DE LA SLGBC

- **Prestataire** : CASAGEC Ingénierie et ADAMAS
- **Porteur de la SLGBC** : la commune de Lège-Cap Ferret
- **Partenaires** :  
GIP Littoral, DDTM 33, DREAL, Région Nouvelle-Aquitaine, Conseil départemental 33, SIBA, SYBARVAL, Conservatoire du Littoral, OCNA/ BRGM, ONF, PNM BA
- **Nombre de réunions pour l'établissement de la SLGBC** : 12

Tableau 1 : Réunions tenues pour l'établissement de la SLGBC de Lège-Cap Ferret.

Type de réunion	Date
COFIL	21-03-2016
COTECH	23-05-2016
COFIL	20-06-2016
Réunion de travail	31-08-2016
Réunion de travail	30-09-2016
Réunion juridique	08-11-2016
COTECH	14-11-2016
COFIL	02-12-2016
Réunion directe	10-01-2017
Réunion directe	03-02-2017
COTECH	15-02-2017
COFIL	14-03-2017

- **Temps d'établissement** : 12 mois (mars 2016 – mars 2017)

- **Livrables :**

Casagec/Adamas, 2017. Étude d'accompagnement à l'élaboration de la stratégie locale de gestion de la bande côtière de Lège-Cap Ferret. Étape 1 – diagnostic du fonctionnement du littoral. Rapport n°CI-15399-A-reu01, mars 2017

Casagec/Adamas, 2017. Étude d'accompagnement à l'élaboration de la stratégie locale de gestion de la bande côtière de Lège-Cap Ferret. Étape 2 – définition des objectifs territoriaux ; Étape 3 – scénarios de gestion de la bande côtière ; Étape 4 – évaluation et comparaison des scénarios. Rapport n°CI-15399-B-reu01, mars 2017

Casagec/Adamas, 2017. Étude d'accompagnement à l'élaboration de la stratégie locale de gestion de la bande côtière de Lège-Cap Ferret. Étape 5 – communication et formalisation des choix de gestion. Rapport n°CI-15399-C-reu00, avril 2017

Casagec/Adamas, 2017. Étude d'accompagnement à l'élaboration de la stratégie locale de gestion de la bande côtière de Lège-Cap Ferret. Fiches actions, V5-Projet, mai 2017

Casagec/Adamas, 2016-2017. Compte-rendus des comités de pilotage et comités techniques de l'étude.

- **Date de validation** en comité régional de suivi des stratégies de gestion de la bande côtière du GIP Littoral : juillet 2017

### 1.3 ACTIONS IDENTIFIÉES ET CHIFFRAGE DE LA SLGBC

Les différents scénarios :

- **S0 - Inaction** : scénario de référence basé sur les projections des évolutions du trait de côte du scénario C1 de l'étude ARTELIA/GEOTRANSFERT de 2015.

Dans ce scénario, il est fait l'hypothèse de l'arrêt de l'ensemble des actions de lutte contre l'érosion marine (entretien des cordons dunaires, rechargements, etc...) et l'effacement de l'ensemble des ouvrages de lutte active (digue, perrés, murs, etc...). Les enjeux touchés par l'érosion marine sont donc définitivement perdus.

- **S1 - Repli stratégique** : scénario correspondant au scénario « inaction » en termes de position à venir du trait de côte mais il est fait l'hypothèse que l'ensemble des enjeux potentiellement touchés par l'érosion marine ont été préalablement relocalisés hors de la zone d'aléa.
- **S2 - Fil de l'eau** : maintien du mode de gestion actuelle sur le secteur d'étude.
- **S3 / S3a / S3b etc...** : scénarios d'actions selon les différents modes de gestion du trait de côte définis dans la stratégie de gestion de la bande côtière en Aquitaine : accompagnement des processus naturels, lutte active douce, lutte active dure etc...

Pour chaque secteur, une analyse multicritère (AMC) des scénarios a été réalisée afin de faciliter la prise de décision quant aux choix stratégiques. Cette analyse permet de synthétiser l'ensemble des connaissances disponibles et de faire apparaître une hiérarchisation des scénarios à l'étude. Le Tableau 2 et la Figure 5 ci-dessous recensent, pour chaque secteur, le scénario qui est ressortie de l'AMC.

Tableau 2 : Scénario retenus pour chaque secteur de la SLGBC de Lège-Cap Ferret.

Secteur	Scénario retenu	Description
Façade océanique	S2 - Fil de l'eau (accompagnement des processus naturels)	Gestion des espaces dunaires, suivi du littoral et repli stratégique du poste secours et de la gare du Petit Train lorsque nécessaire
Pointe	S3a/S3b - Lutte active douce de confortement dunaire par apports sableux extérieurs	Confortement dunaire par apports depuis les crochons sableux situés au Nord du village de blockhaus et/ou depuis le dragage du flanc Ouest du banc du Bernet. Gestion des espaces dunaires, suivi du littoral
44 Ha	S3b - Lutte active par remise à niveau des ouvrages selon le Cahier des charges (CdC) et comblement des fosses d'érosion	Remise à niveau des désordres des ouvrages de première ligne sur la base d'un cahier des charges précis Remblaiement progressif et régulier des fosses par apports de sables depuis le dragage du flanc Ouest du Bernet. Suivi des ouvrages et des petits fonds
Flèche du Mimbeau	S4a - Lutte active douce par rechargements de l'enracinement de la flèche du Mimbeau	Transferts mécaniques des sables depuis le lobe Nord vers le centre et l'enracinement de la flèche Rechargements de l'enracinement de la flèche par apports de sables depuis le dragage du flanc Ouest du Bernet en vue de la réalimentation du transit littoral naturel
Conche du Mimbeau	S3 - Lutte active dure par remise à niveau des ouvrages défectueux selon Cdc	Maintien des ouvrages et réfection de l'ensemble des ouvrages défectueux selon cahier des charges précis Maintien de l'hydraulique de la conche du Mimbeau par des curages ponctuels du chenal d'entrée
Bélisaire	S3 - Lutte active dure par remise à niveau des ouvrages défectueux selon Cdc	Maintien des ouvrages et réfection de l'ensemble des ouvrages défectueux selon cahier des charges précis Traitement des accès submersion marine par la mise en place de batardeaux amovibles

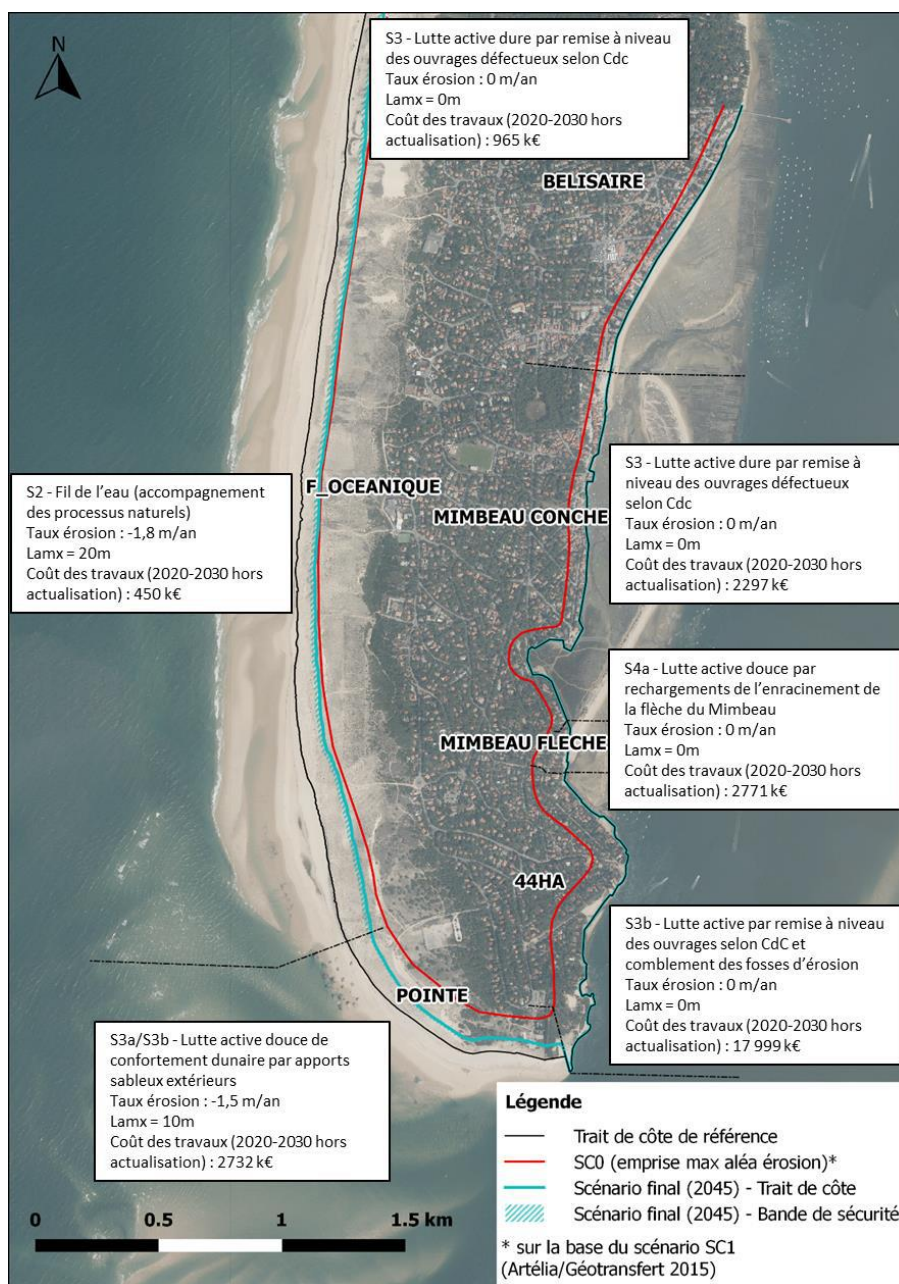


Figure 5 : Carte représentant les scénarios retenus par secteur de la SLGBC de Lège-Cap Ferret.

Les modes de gestion de l'érosion retenus sur l'ensemble des secteurs sont en accord avec les orientations de la stratégie nationale de gestion du trait de côte et la stratégie régionale de gestion de la bande côtière, au vu des enjeux présents. Ces choix reposent globalement sur une poursuite des modes de gestion historiques.

Les engagements pris pour l'ensemble du périmètre de la SLGBC de Lège-Cap Ferret sont déclinés en 8 axes et plusieurs sous-axes (Tableau 3).

Tableau 3 : Programme d'actions de la SLGBC de Lège-Cap Ferret 2018-2021 décliné en 8 axes.

Axes	Actions
<b>AXE 1. Poursuite de la connaissance de l'aléa érosion et de la conscience du risque</b>	1.1 Poursuite de la connaissance de l'aléa 1.2 Communication et culture du risque
<b>AXE 2. Surveillance et prévision de l'érosion</b>	2.1 Observatoire et surveillance de l'érosion 2.2 Prévision de l'érosion
<b>AXE 3. Alerte et gestion de crise</b>	3.1 Révision du plan communal de sauvegarde 3.2 Gestion d'un recul brutal du trait de côte et/ou d'une rupture d'ouvrage
<b>Axe 4. Prévention – Prise en compte du risque érosion dans l'urbanisme</b>	4.1 Cohésion avec les autres stratégies 4.2 Actualisations des mesures d'urbanisme et de prévention des risques
<b>Axe 5. Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes dont actions de relocalisation des activités et des biens</b>	5.1 Opérations de repli stratégique
<b>Axe 6. Actions d'accompagnement des processus naturels ou de lutte active souple contre l'érosion</b>	6.1 Actions d'accompagnement des processus naturels en milieu dunaire 6.2 Opérations préalables ou annexes à la réalisation des actions de lutte active souple 6.3 Actions de lutte active souple - rechargements en sable 6.4 Action de lutte active souple - comblement des fosses
<b>Axe 7. Gestion des ouvrages de protection et actions de lutte contre l'érosion</b>	7.1 Préfiguration pour une gestion cohérente des ouvrages 7.2 Actions de lutte active dure – travaux de gestion des ouvrages
<b>Axe 8. Portage, animation et coordination de la stratégie locale</b>	8.1 Coordination de la stratégie locale et animation de la mise en œuvre

A partir de ce programme d'actions, le bureau d'étude a estimé un budget prévisionnel pour la période 2018-2021 de 17,965 M € H.T dont 7,667 M € H.T pour la part publique et 10,298 M € H.T pour la part privée (Tableau 4)

	Coût initial Casagec	Total Public	Total Privé
€ H.T			
<b>AXE 1 - POURSUITE DE LA CONNAISSANCE DE L'ALEA EROSION ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE</b>			
1.1 - Poursuite de la connaissance de l'aléa	70 000 €	70 000 €	0 €
1.2 - Communication et culture du risque	20 000 €	20 000 €	0 €
<b>Total AXE 1</b>	<b>90 000 €</b>	<b>90 000 €</b>	<b>0 €</b>
<b>AXE 2 - SURVEILLANCE ET PREVISION DE L'EROSION</b>			
2.1 - Observation et surveillance de l'érosion	100 000 €	100 000 €	0 €
2.2 - Prévision de l'érosion	0 €	0 €	0 €
<b>Total AXE 2</b>	<b>100 000 €</b>	<b>100 000 €</b>	<b>0 €</b>
<b>AXE 3 - ALERTE ET GESTION DE CRISE</b>			
3.1 - Révision des documents de gestion des risques	20 000 €	20 000 €	0 €
3.2 - Gestion d'un recul brutal du trait de côte et/ou d'une rupture d'ouvrage	20 000 €	20 000 €	0 €
<b>Total AXE 3</b>	<b>40 000 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>0 €</b>
<b>AXE 4 - PREVENTION - INTEGRATION DES RISQUES EROSION</b>			
4.1 - Cohésion avec les autres stratégies	0 €	0 €	0 €
4.2 - Actualisations des mesures d'urbanisme et de prévention des risques	0 €	0 €	0 €
<b>Total AXE 4</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>AXE 5 - ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES DONT RELOCALISATION</b>			
5.1 - Opérations de repli stratégique	325 000 €	325 000 €	0 €
<b>Total AXE 5</b>	<b>325 000 €</b>	<b>325 000 €</b>	<b>0 €</b>
<b>AXE 6 - ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES PROCESSUS NATURELS, OU DE LUTTE ACTIVE SOUPLE CONTRE L'EROSION</b>			
6.1 - Actions d'accompagnement des processus naturels en milieu dunaire	156 000 €	156 000 €	0 €
6.2 - Opérations préalables ou annexes à la réalisation des actions de lutte active souple	400 000 €	400 000 €	0 €
6.3 - Actions de lutte active souple - rechargements en sable	2 135 000 €	2 135 000 €	0 €
6.4 - Action de lutte active souple - comblement des fosses	1 000 000 €	500 000 €	500 000 €
<b>Total AXE 6</b>	<b>3 691 000 €</b>	<b>3 191 000 €</b>	<b>500 000 €</b>
<b>AXE 7 - GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION ET ACTIONS DE LUTTE ACTIVE DURE CONTRE L'EROSION</b>			
7.1 - Préfiguration pour une gestion cohérente des ouvrages	120 000 €	59 000 €	61 000 €
7.2 - Actions de lutte active dure - travaux de gestion des ouvrages	13 524 000 €	3 787 000 €	9 737 000 €
<b>Total AXE 7</b>	<b>13 644 000 €</b>	<b>3 846 000 €</b>	<b>9 798 000 €</b>
<b>AXE 8 - PORTAGE, ANIMATION ET COORDINATION DE LA STRATEGIE LOCALE</b>			
8.1 - Coordination de la stratégie locale et animation de la mise en œuvre	75 000 €	75 000 €	0 €
<b>Total AXE 8</b>	<b>75 000 €</b>	<b>75 000 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL Programme 2018-2021 SLGBC LCF</b>	<b>17 965 000 €</b>	<b>7 667 000 €</b>	<b>10 298 000 €</b>

Tableau 4 : Budget prévisionnel de la SLGBC de Lège-Cap Ferret établi par le bureau d'étude CASAGEC.

Dans cette phase 2018-2021 de la SLGBC et dans ce bilan, seule la part publique est prise en compte et subventionnée par les partenaires financiers.

## 2 MISE EN ŒUVRE TECHNIQUE DE LA SLGBC

### 2.1 LES PARTENAIRES TECHNIQUES

Bien que le porteur de la SLGBC et le maître d'ouvrage principal soit la commune de Lège-Cap Ferret, le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) a été impliqué dans plusieurs actions de la stratégie de part :

- Son expertise dans le domaine maritime :  
Le SIBA exerce notamment cette compétence autour d'opérations de réensablement des plages et de dragage des chenaux, ressources importantes pour les actions de lutte active souple contre l'érosion prévues dans les stratégies locales de gestion de la bande côtière.



- L'intégration de la compétence GEMAPI dans ses statuts :  
Le SIBA exerce la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de préventions des Inondations) sur le territoire du Bassin d'Arcachon depuis 2018. En dépit de difficultés au niveau national pour la stabilisation de cette compétence dans ses modalités de mise en œuvre, en 2020, la nouvelle mandature du SIBA décida d'inclure la lutte contre le recul du trait de côte dans la GEMAPI au même titre que la lutte contre les inondations. Cependant, en 2019, le bureau du SIBA souhaite que le SIBA porte l'animation de la stratégie pour mutualiser le poste avec celle de La Teste De Buch.  
Le Syndicat anime par ailleurs un Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) d'intentions et dispose d'un chargé de mission dédié à cette tâche ce qui permet d'assurer la cohérence entre les démarches.

L'implication du SIBA dans la SLGBC fut officialisée par le biais d'une convention de partenariat signée en août 2019 avec la commune de Lège-Cap Ferret et La Teste De Buch pour l'axe 8 : Portage, animation et coordination de la SLGBC.

Puis un avenant en juillet 2022 étend son implication technique et financière dans le programme pour :

- l'axe 2 : Surveillance des ouvrages et du littoral
- l'axe 6 : Actions de lutte active souple contre l'érosion – rechargements en sable

L'implication forte de l'ensemble des partenaires techniques dans la SLGBC de Lège-Cap Ferret a pu être constatée tout au long de la mise en œuvre du programme d'actions, avec l'accompagnement notable de certains partenaires clés :

### Le GIP Littoral (GIP)



Dans le cadre de sa compétence, le GIP est un partenaire privilégié que la commune ou encore le SIBA a pu solliciter à de nombreuses reprises sur l'ensemble des actions de la SLGBC pour du conseil sur des aspects techniques, administratifs et financiers.

### L'Office National des Forêt (ONF)



La commune de Lège-Cap Ferret conventionne tous les ans avec l'ONF dans le cadre de la Gestion du Site « les dunes du Cap Ferret » (propriété du Conservatoire du Littoral) pour la mise en œuvre des actions du plan de gestion de ce site mais également pour les travaux qu'ils opèrent dans le cadre de l'axe 6 (action 6.1)

## L'Observatoire de la Côte Nouvelle-Aquitaine (OCNA)



Dans le cadre de son programme d'action annuel, l'OCNA (groupement BRGM et ONF) prévoit d'intervenir en tant qu'appui technique des porteurs des SLGBC sur les actions des axes 1, 2 et 6.

L'OCNA a été plusieurs fois sollicité par la commune dans le cadre des travaux de réensablement d'urgence réalisés à la Pointe du Cap Ferret, pour la mise en place de protocoles de suivi sur le même secteur et également pour compléter l'état des connaissances sur l'aléa érosion dans le périmètre de la SLGBC.

## Le Conservatoire du Littoral (CdL) et le Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon (PNMBA)

Les avis techniques et environnementaux du CdL et du PNMBA ont été également plusieurs fois sollicités lors des travaux de réensablement d'urgence de la Pointe du Cap Ferret.



# Conservatoire du littoral



## La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM 33)

L'avis et la délivrance d'autorisation de circuler sur le DPM ont été plusieurs fois demandés auprès de la DDTM 33 lors des travaux d'urgence dans le secteur de la Pointe du Cap Ferret.

Dans le cadre de l'axe 2 - action 2.1.4 : Intensification des mesures et pérennisation des suivis annuels sur les ouvrages privés, la DDTM et le SIBA conventionnent en août 2021 sur les modalités d'acquisition et d'échange des données recueillies dans le cadre de la gestion du trait de côte de Lège-Cap Ferret. Surveillance nécessaire pour la délivrance des AOT aux propriétaires des ouvrages du secteur des 44 Hectares.

## 2.2 REALISATION TECHNIQUE DU PROGRAMME D' ACTIONS

	Statut	Réalisation	MO initial	MO réel
<b>AXE 1 - POURSUITE DE LA CONNAISSANCE DE L'ALEA EROSION ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE</b>				
1.1 - Poursuite de la connaissance de l'aléa				
1.1.1		Non réalisée car non prioritaire	Commune	-
1.1.2		2019 : AVP Casagec	Commune	Commune
1.1.3		2020-2021 : Suivi des 44 Ha par Parallèle 45 + le CEREMA + photos en drone 2021 : Etude des perrés communaux par SCE Aménagement & environnement	<del>Commune</del>	Commune / SIBA
1.1.4		Non réalisée car non prioritaire MAIS Cf révision du PPRL de la commune	<del>Commune</del>	-
1.2 - Communication et culture du risque				
1.2.1		Page web sur le site de la mairie de Lège-Cap Ferret, magazine municipal, réunions publiques	<del>Commune / SIBA</del>	Commune
1.2.2		Cf. liaison avec actions de prévention en lien avec stratégie locale mais hors programme d'actions : PPRL, AOT DPM, arrêtés d'interdiction de circulation sur les ouvrages, etc.	Commune / SIBA	Commune / SIBA
1.2.3		2019 : Plaquette information SLGBC 2019-2020 : Réunion de suivi des riverains 06/06/2019 : participation au débat Sud-Ouest "L'érosion littorale : où en est-on ?"	Commune	Commune
1.2.4		Non réalisée car non adaptée	Commune	-
<b>AXE 2 - SURVEILLANCE ET PREVISION DE L'EROSION</b>				
2.1 - Observation et surveillance de l'érosion				
2.1.1		2018-2020 : Secteur Pointe du Cap ferret (plage au droit du Belvédère et dune amoindrie) : Mise en place du protocole de suivi par l'OCNA et réalisation du suivi par le service plage de la commune 2020-2021 : Mise en place du protocole de suivi des ouvrages des 44 Ha par DDTM et CEREMA	<del>Commune</del>	Commune / SIBA
2.1.2		2018-2021 : Suivi photos de la plage de la Pointe et mesure de la largeur de dune de la Pointe 2021 : Suivi topo de la Pointe par Parallèle 45 2018-2021 : Suivi topo du Mimbeau par le SIBA	<del>Commune</del>	Commune / SIBA
2.1.3		2021 : Suivi topo-bathy des ouvrages 44 Ha-Pointe par Parallèle 45 2021 : Suivi structurel des ouvrages par le CEREMA	<del>Commune</del>	SIBA
2.1.4		2021 : Mise en place d'une convention entre le SIBA et la DDTM pour que le protocole CEREMA/DDTM soit réalisé le temps de la durée des AOT des propriétaires des ouvrages	<del>Commune</del>	SIBA
2.2 - Prévision de l'érosion				
2.2.1		Réception de l'alerte érosion (Vigi-Tempête) de l'OCNA	<del>Commune</del>	Commune / SIBA
2.2.2		2018-2020 : Analyse faite en lien avec l'OCNA, le GIP, le CdL, le SIBA et la Commune pour pouvoir déclencher des travaux d'urgence ou pas	<del>Commune</del>	Multi MO
2.2.3		2020 : Analyse faite en lien avec le CEREMA, la DDTM et la Commune pour lever l'interdiction de cheminement sur les ouvrages des 44 Ha	<del>Commune</del>	Multi MO
2.2.4		Non réalisée car non adaptée	<del>Commune</del>	-
<b>AXE 3 - ALERTE ET GESTION DE CRISE</b>				
3.1 - Révision des documents de gestion des risques				
3.1.1		2019 : Document actualisé par le prestataire Jelison consulting Nouveau visuel prévu en 2023 (intégré dans la 2ème génération de la SLGBC)	Commune	Commune
3.1.2		2019 : PCS refait par le prestataire Jelison Consulting en format papier puis par Numérisk (en 2022) pour avoir une version numérique plus intuitive		
3.2 - Gestion d'un recul brutal du trait de côte et/ou d'une rupture d'ouvrage				
3.2.1		2019 : Protocole de réensablement de la Pointe en cas d'urgence : validé par les services de l'Etat et intégré au PCS 2021 : Protocole pour le cheminement des 44 Ha : validé par les services de l'Etat, intégration au PCS en cours	Commune	Commune
3.2.2		2019 : Arrêté municipal d'interdiction de circulation sur les ouvrages des 44 Ha suite au courrier de la Préfecture (réouverture du cheminement des 44 Ha en 2022)	Commune	Commune

AXE 4 - PREVENTION - INTEGRATION DES RISQUES EROSION					
4.1 - Cohésion avec les autres stratégies					
4.1.1	Cohérence avec les différents acteurs, stratégies et plans de gestion		SIBA étant aussi porteur du PAPI et SLGRI, le lien est fait avec la SLGBC : ex : MISE à jour PCS dans SLGBC et PAPI	<del>Commune / SIBA</del>	SIBA
4.2 - Actualisations des mesures d'urbanisme et de prévention des risques					
4.2.1	Interaction avec le PPRL		Révision du PPRL depuis avril 2019. La SLGBC et les études associées y ont été intégrées. La commune, le SIBA, l'OCNA, le GIP Littoral et de nombreux partenaires de la SLGBC sont dans le CoCoAs (Comité de Concertation et d'Association)	Commune / SIBA	Commune / SIBA
4.2.2	Révision du PLU et des modalités de gestions des biens		Révision du PLU depuis printemps 2022 PLU en vigueur : les servitudes renvoient vers le PPRL + présence de planches prévoyant le risque sur le Mimbeau et Bélisaire.	Commune	Commune
4.2.3	Actualisation du R111-2 suites aux différentes études menées et compléments de connaissances		Non réalisée car le PPRL est en cours de révision	Commune	Commune
AXE 5 - ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES DONT RELOCALISATION					
5.1 - Opérations de repli stratégique					
5.1.1	Étude de faisabilité pour la relocalisation du poste de secours et de la gare du petit train.		Etude de faisabilité réalisée dans le cadre de l'étude préalable plan plage. Accord de tous les partenaires sur le projet, la faisabilité, le financement et un calendrier prévisionnel.	Commune	Commune
5.1.2	Mise en œuvre de la relocalisation du poste de secours et de la gare du petit train		2021 : Lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre. Fin 2022 : validation du projet et lancement des dossiers réglementaires pour soumission aux services de l'Etat. L'étude sera intégrée dans la 2ème génération de la SLGCB et les travaux dans le Plan-Plage	Commune	Commune
5.1.3	Étude prospective pour la relocalisation des enjeux sensibles au recul du trait de côte		En attente d'un dispositif national. Un projet avec l'école d'Architecture de Bordeaux sera proposé dans la 2ème génération de la SLGBC	Commune	Commune
AXE 6 - ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES PROCESSUS NATURELS, OU DE LUTTE ACTIVE SOUPLE CONTRE L'EROSION					
6.1 - Actions d'accompagnement des processus naturels en milieu dunaire					
6.1.1	Pérennisation des conventions avec le Conservatoire du Littoral et l'ONF		2018-2021 : Convention annuelle La commune a établi une convention cadre pluriannuel reprenant plusieurs actions de l'ONF sur les dunes et plages de la commune (2022-2027)	<del>Commune/Conservatoire du Littoral</del>	Commune
6.1.2	Mise en œuvre de l'accompagnement des processus naturels		Tous les ans, l'ONF s'occupe des dunes dans les secteurs de la SLGBC : Plage de l'Horizon et Pointe 2018-2021 : Végétalisation + Pose Ganiuelle par Van Cuick sur le secteur du Mimbeau	<del>Commune</del>	Commune
6.1.3	Communication et sensibilisation sur la préservation des milieux dunaires		Panneau interdiction d'accès à la Plage de la Pointe Action non réalisée dans le cadre de la SLGBC, menées par ailleurs	<del>Commune/Conservatoire du Littoral</del>	Commune/Conservatoire du Littoral
6.1.4	Gestion des équipements de fréquentation (accès, caillebotis, WC, douches...)		Action non réalisée dans le cadre de la SLGBC, menées par ailleurs dans le PP	<del>Commune/Conservatoire du Littoral</del>	Commune
6.2 - Opérations préalables ou annexes à la réalisation des actions de lutte active souple					
6.2.1	Réalisation des études d'amélioration de la connaissance du Bassin		2019 : Mise en œuvre d'un plan de gestion des sédiments sableux par le SIBA (sous format d'application). Depuis 2020 : Projet Arcade hors SLGBC mais SIBA est partenaire financeur du projet.	<del>Commune / SIBA</del>	SIBA et hors SLGBC
6.2.2	Réalisation des études environnementales et réglementaires		2019 : Etude OCNA " Etat des connaissances de la dynamique hydrosédimentaire à l'embouchure du Bassin d'Arcachon en lien avec les actions de lutte active souple à la Pointe du Cap Ferret". 2019-2020 : Etude AVP Casagec + Inventaire habitat/faune/flore THEMA + Dossier réglementaire CASAGEC + Etude CREOCEAN : ANNULÉ 2021 : Dossier Cas par cas ; pas de travaux 2021-2022 : Etude B. Waelles + Dossier réglementaire S. Rondeau : ANNULÉ	<del>Commune / SIBA</del>	Commune / SIBA
6.2.3	Réalisation des études projet		Non réalisée car pas adaptée	Commune / SIBA	-

6.3 - Actions de lutte active souple - rechargements en sable					
6.3.1 et 6.3.2	Réalisation des travaux d'investissement de lutte active souple		2018-2021 : Réensablement du Mimbeau par GEA Bassin 2020-2022 : Recherche d'une solution pérenne à la Pointe / Coordination Commune - SIBA - ADPCF / Dialogue en cours	Commune / SIBA	Commune / SIBA
6.3.3	Réalisation des travaux d'urgence en cas de situation de crise pour la sécurité des personnes (cf. 1.1)		Travaux d'urgence à la plage de la Pointe : oct-nov 2018, janu-févr 2019, oct-nov 2019 par GEA Bassin 2020 : Stock de sable venant du banc de la Vigne mis au stade des dunes en cas d'urgence sur la Pointe	<del>Commune / SIBA</del>	Commune
6.4 - Action de lutte active souple - comblement des fosses					
6.4.1	Réalisation des travaux d'investissement de comblement des fosses d'érosion		Non réalisée car pas adaptée à la situation. Action sera intégrée dans la 2ème génération de la SLGBC	Commune/SIBA/ Privés/ASA	-
AXE 7 - GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION ET ACTIONS DE LUTTE ACTIVE DURE CONTRE L'EROSION					
7.1 - Préfiguration pour une gestion cohérente des ouvrages					
7.1.1	Concertation et médiation avec les acteurs		Réunion présentation SLGBC élus et associations : 06-06-19 AG de l'association des 44 Ha : 20-07-19 Comité de suivi des associations et riverains : 05-12-19, 21-07-20 et 22-06-22	Commune	Commune
7.1.2	Volet juridique		Non réalisée : les discussions entre les riverains, les services de l'Etat et la commune pour lancer une structuration juridique (ASA ou autre dispositif) n'ont pas abouti	Commune	-
7.1.3	Réalisation d'un cahier des charges type compatible avec les futures préconisations de délivrance des AOT		DDTM et CEREMA ont établi en 2021 un protocole de suivi des ouvrages des 44 Ha pour la délivrance d'AOT aux propriétaires d'ouvrage. Ce protocole concerne les suivis nécessaires mais pas de notion de coordination des travaux de confortement ou d'entretien réalisés par les acteurs privés.	<del>Privés</del>	DDTM
7.1.4	Etudes préliminaires		Non réalisée : les discussions entre les riverains, les services de l'Etat et la commune n'ont pas abouti	Privés	-
7.2 - Actions de lutte active dure - travaux de gestion des ouvrages					
7.2.1	Réhabilitation des ouvrages publics (sur la base du cahier des charges établi)		2021 : Diagnostic des perrés fait (village et hors village) : réhabilitation et entretien	<del>Privés</del>	Commune
7.2.2	Réhabilitation des ouvrages privés (sur la base du cahier des charges établi)		Réalisée par les privés	<del>ASA/Commune</del>	Privés
7.2.3	Entretien des ouvrages privés (sur la base du cahier des charges établi)		2021 : Diagnostic des perrés fait (village et hors village) : réhabilitation et entretien	<del>Privés</del>	Commune
7.2.4	Entretien des ouvrages publics (sur la base du cahier des charges établi)		Réalisée par les privés	<del>ASA/Commune</del>	Privés
AXE 8 - PORTAGE, ANIMATION ET COORDINATION DE LA STRATEGIE LOCALE					
8.1 - Coordination de la stratégie locale et animation de la mise en œuvre					
8.1.1	Organisation de la gouvernance pour le suivi de la stratégie		COTECH : 25-01-18, 26-04-18, 24-09-19, 26-11-19, 02-07-20, 17-06-21, 05-07-21, 27-07-21 COPII : 23-07-19, 30-03-21 Groupe de travail : 20-09-18, 15-02-19, 12-04-19, 19-02-20, 27-07-21, 06-10-21, 11-10-21 Réunion avec Mme La Préfète : 19-11-19	Commune	Commune / SIBA
8.1.2	Nécessité d'une personne ressource sur la période 2018-2020 équivalent à 0,5 ETP		2018 : Directrice du cabinet du Maire LCF : Aurélie Delabre 2019-2020 : Chargée de mission du SIBA : Julie Pédelucq/Cazemajou	<del>Commune / SIBA</del>	SIBA

Tableau 5 : Tableau d'état d'avancement du programme d'actions de la SLGBC de Lège-Cap Ferret 2018-2021 (statut des actions en vert, orange et rouge pour « réalisée », « partiellement réalisée » et « non réalisée »)



## 2.2.1 AXE 1: POURSUITE DE LA CONNAISSANCE DE L'ALEA EROSION ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

AXE 1 - POURSUITE DE LA CONNAISSANCE DE L'ALEA EROSION ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE			
1.1 - Poursuite de la connaissance de l'aléa		Statut	Réalisation
1.1.1	Evaluation des besoins en informations, archivage et capitalisation		Non réalisée car non prioritaire
1.1.2	Etude technique sur les risques de brèche du cordon dunaire au niveau de la pointe		2019 : AVP Casagec
1.1.3	Etude technique sur les risques de défaillance des ouvrages		2020-2021 : Suivi des 44 Ha par Parallèle 45 + le CEREMA + photos en drone 2021 : Etude des perrés communaux par SCE Aménagement & environnement
1.1.4	Réalisation d'un état d'avancement de la connaissance d'aléa		Non réalisée car non prioritaire MAIS Cf révision du PPRL de la commune
1.2 - Communication et culture du risque		Statut	Réalisation
1.2.1	Vulgarisation et diffusion d'information public (via site web, journal, ...)		Page web sur le site de la mairie de Lège-Cap Ferret, magazine municipal, réunions publiques
1.2.2	Liaison avec les outils de prévention du risque existants et à venir		Cf. liaison avec actions de prévention en lien avec stratégie locale mais hors programme d'actions : PPRL, AOT DPM, arrêtés d'interdiction de circulation sur les ouvrages, etc.
1.2.3	Développement de la culture du risque et participation de la population		2019 : Plaquette information SLGBC 2019-2020 : Réunion de suivi des riverains 06/06/2019 : participation au débat Sud-Ouest "L'érosion littorale : où en est-on ?"
1.2.4	Mise en place et suivi de marqueurs de l'érosion (pour sensibiliser la population sur le recul observé du trait de côte)		Non réalisée car non adaptée

L'analyse de l'état d'avancement des actions de l'axe 1 fait remonter deux points :

- Les actions sur la connaissance de l'aléa ne correspondaient pas à un besoin du maître d'ouvrage ciblé.

*Enseignement : parfaire l'adéquation entre l'action et le maître d'ouvrage identifié.*

- Existence d'une difficulté à communiquer sur un risque qui est très localisé à l'échelle d'un territoire.

## 2.2.2 AXE 2 : SURVEILLANCE ET PREVISION DE L'EROSION

AXE 2 – SURVEILLANCE ET PREVISION DE L'EROSION			
2.1 – Observation et surveillance de l'érosion		Statut	Réalisation
2.1.1	Définition d'une stratégie de protocoles de suivi d'observation et de surveillance		2018-2020 : Secteur Pointe du Cap ferret (plage au droit du Belvédère et dune amoindrie) : Mise en place du protocole de suivi par l'OCNA et réalisation du suivi par le service plage de la commune 2020-2021 : Mise en place du protocole de suivi des ouvrages des 44 Ha par la DDTM et le CEREMA
2.1.2	Surveillance régulière des espaces distincts : espaces subtidiaux, estrans, plage, dune, ouvrages		2018-2021 : Suivi photos de la plage de la Pointe et mesure de la largeur de dune de la Pointe 2021 : Suivi topo de la Pointe par Parallèle 45 2018-2021 : Suivi topo du Mimbeau par le SIBA
2.1.3	Intensification des mesures et pérennisation des suivis		2021 : Suivi topo-bathy des ouvrages 44 Ha-Pointe par Parallèle 45
2.1.4	Intensification des mesures et pérennisation des suivis annuels sur les ouvrages privés		2021 : Suivi structurel des ouvrages par le CEREMA 2021 : Mise en place d'une convention entre le SIBA et la DDTM pour que le protocole CEREMA/DDTM soit réalisé le temps de la durée des AOT des propriétaires des ouvrages
2.2 – Prévision de l'érosion		Statut	Réalisation
2.2.1	Prévision des conditions océano-météorologiques (modélisation prévisionnelle, alerte érosion et vagues/submersion)		Réception de l'alerte érosion (Vigi-Tempête) de l'OCNA
2.2.2	Analyse des suivis des talus et de la plage et comparaison aux seuils limites de déclenchement des procédures d'intervention		2018-2020 : Analyse faite en lien avec l'OCNA, le GIP, le CdL, le SIBA et la Commune pour pouvoir déclencher des travaux d'urgence ou pas
2.2.3	Analyse des suivis des ouvrages et comparaison aux seuils limites de déclenchement des procédures d'intervention		2020 : Analyse faite en lien avec le CEREMA, la DDTM et la Commune pour lever l'interdiction de cheminement sur les ouvrages des 44 Ha
2.2.4	Vérification de l'efficacité des actions et ajustement des protocoles de gestion		Non réalisée car non adaptée

L'analyse de l'ensemble des actions de l'axe 2 montre une réalisation presque totale avec l'implication de l'ensemble des partenaires techniques. Avant la nouvelle mandature en 2020, la commune de Lège-Cap Ferret s'impliquait dans les suivis du secteur de la Pointe plutôt dans le cadre d'une gestion de crise.

A partir de 2021, l'implication du SIBA dans le volet érosion permet une gestion homogène de la surveillance des secteurs de la Pointe et des 44 Ha à l'échelle du territoire.



## 2.2.3 AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE

AXE 3 - ALERTE ET GESTION DE CRISE			
3.1 - Révision des documents de gestion des risques		Statut	Réalisation
3.1.1	Actualisation du DICRIM		2019 : Document actualisé par le prestataire Jelison consulting Nouveau DICRIM prévu en 2023 (intégré dans la 2ème génération de la SLGBC)
3.1.2	Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune		2019 : PCS refait par le prestataire Jelison Consulting en format papier puis par Numérisk (en 2022) pour avoir une version numérique plus intuitive
3.2 - Gestion d'un recul brutal du trait de côte et/ou d'une rupture d'ouvrage		Statut	Réalisation
3.2.1	Définition d'un protocole pour la réalisation anticipée d'actions d'urgence (rechargement, suivi d'ouvrages,...) et anticipation des impacts qui pourraient en découler pour le milieu marin.		2019 : Protocole de réensablement de la Pointe en cas d'urgence : validé par les services de l'Etat et intégré au PCS 2021 : Protocole pour le cheminement des 44 Ha : validé par les services de l'Etat, intégration au PCS en cours et retour d'expérience à prévoir.
3.2.2	Planification de la mise en place d'arrêtés en cas de conditions défavorables afin d'assurer la sécurité des personnes.		2019 : Arrêté municipal d'interdiction de circulation sur les ouvrages des 44 Ha à la suite du courrier de la Préfecture (réouverture du cheminement des 44 Ha en 2022)

La réalisation des actions de cet axe 3 est complète. Effectivement la commune a mis à jour l'ensemble de ces documents de gestion de crise et a su se mettre en ordre de marche pour anticiper et gérer les reculs du trait de côte causés par les tempêtes hivernales.

## 2.2.4 AXE 4 : PREVENTION - INTEGRATION DES RISQUES EROSION

AXE 4 - PREVENTION - INTEGRATION DES RISQUES EROSION			
4.1 - Cohésion avec les autres stratégies		Statut	Réalisation
4.1.1	Cohérence avec les différents acteurs, stratégies et plans de gestion		SIBA étant aussi porteur du PAPI et SLGRI, le lien est fait avec la SLGBC : ex : MISE à jour PCS dans SLGBC et PAPI
4.2 - Actualisations des mesures d'urbanisme et de prévention des risques		Statut	Réalisation
4.2.1	Intéraction avec le PPRL		Révision du PPRL depuis avril 2019. La SLGBC et les études associées y ont été intégrées. La commune, le SIBA, l'OCNA, le GIP Littoral et de nombreux partenaires de la SLGBC sont dans le CoCoAs (Comité de Concertation et d'Association)
4.2.2	Révision du PLU et des modalités de gestions des biens		Révision du PLU depuis printemps 2022 PLU en vigueur : les servitudes renvoient vers le PPRL + présence de planches prévoyant le risque sur le Mimbeau et Bélisaire.
4.2.3	Actualisation du R111-2 suites aux différentes études menées et compléments de connaissances		Non réalisée car le PPRL est en cours de révision

Dans l'axe 4, 50% des actions ont été réalisées et deux points peuvent être soulignés :

- La coordination entre la commune de Lège-Cap Ferret et le SIBA a été renforcée tout au long de la SLGBC afin que celle-ci soit en corrélation avec les autres stratégies du territoire.
- La révision du PPRL a été lancée après la validation de la SLGBC mettant en attente les actions relatives au PLU.

## 2.2.5 AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES DONT LA RELOCALISATION

AXE 5 - ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES DONT RELOCALISATION			
5.1 - Opérations de repli stratégique		Statut	Réalisation
5.1.1	Étude de faisabilité pour la relocalisation du poste de secours et de la gare du petit train.		Etude de faisabilité réalisée dans le cadre de l'étude préalable plan plage. Accord de tous les partenaires sur le projet, la faisabilité, le financement et un calendrier prévisionnel.
5.1.2	Mise en œuvre de la relocalisation du poste de secours et de la gare du petit train		2021 : Lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre. Fin 2022 : validation du projet et lancement des dossiers réglementaires pour soumission aux services de l'Etat. L'étude sera intégrée dans la 2ème génération de la SLGCB et les travaux dans le Plan-Plage
5.1.3	Étude prospective pour la relocalisation des enjeux sensibles au recul du trait de côte		En attente d'un dispositif national. Un projet avec l'école d'Architecture de Bordeaux sera proposé dans la 2ème génération de la SLGCB

La relocalisation du Poste de Secours et de la gare du Petit Train sur la plage de l'Horizon au Cap Ferret ont à la fois une forte portée symbolique et une incidence sur le terrain. Seule plage océane accessible à pied depuis les villages, l'Horizon est un site majeur du sud de la presqu'île. Ces travaux permettent à la commune de préserver des structures d'intérêt général et patrimonial, et d'entretenir la culture du risque auprès de ses habitants à l'année comme des visiteurs.

A ce stade, en l'absence de dispositifs administratifs juridiques et financiers concrets et adaptés au terrain, la démarche de relocalisation ne peut pas encore se déployer concrètement à une autre échelle.

## 2.2.6 AXE 6 : ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES PROCESSUS NATURELS OU DE LUTTE ACTIVE SOUPLE CONTRE L'EROSION

AXE 6 - ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES PROCESSUS NATURELS, OU DE LUTTE ACTIVE SOUPLE CONTRE L'EROSION			
6.1 - Actions d'accompagnement des processus naturels en milieu dunaire		Statut	Réalisation
6.1.1	Pérennisation des conventions avec le Conservatoire du Littoral et l'ONF		2018-2021 : Convention annuelle La commune a établi une convention cadre pluriannuel reprenant plusieurs actions de l'ONF sur les dunes et plages de la commune (2022-2027)
6.1.2	Mise en œuvre de l'accompagnement des processus naturels		Tous les ans, l'ONF s'occupe des dunes dans les secteurs de la SLGBC : Plage de l'Horizon et Pointe 2018-2021 : Végétalisation + Pose Ganiuelle par Van Cuick sur le secteur du Mimbeau
6.1.3	Communication et sensibilisation sur la préservation des milieux dunaires		Panneau interdiction d'accès à la Plage de la Pointe. Action non réalisée dans le cadre de la SLGBC, menées par ailleurs
6.1.4	Gestion des équipements de fréquentation (accès, caillebotis, WC, douches...)		Action non réalisée dans le cadre de la SLGBC, menées par ailleurs dans le PP
6.2 - Opérations préalables ou annexes à la réalisation des actions de lutte active souple		Statut	Réalisation
6.2.1	Réalisation des études d'amélioration de la connaissance du Bassin		2019 : Mise en œuvre d'un plan de gestion des sédiments sableux par le SIBA (sous format d'application). Depuis 2020 : Projet Arcade hors SLGBC mais SIBA est partenaire financeur du projet.
6.2.2	Réalisation des études environnementales et réglementaires		2019 : Etude OCNA " Etat des connaissances de la dynamique hydrosédimentaire à l'embouchure du Bassin d'Arcachon en lien avec les actions de lutte active souple à la Pointe du Cap Ferret". 2019-2020 : Etude AVP Casagec + Inventaire habitat/faune/flore THEMA + Dossier réglementaire CASAGEC + Etude CREOCEAN : ANNULÉ 2021 : Dossier Cas par cas : pas de travaux 2021-2022 : Etude B. Waeles + Dossier réglementaire S. Rondeau : ANNULÉ
6.2.3	Réalisation des études projet		Non réalisée car pas adaptée

6.3 - Actions de lutte active souple - rechargements en sable		Statut	Réalisation
6.3.1 et 6.3.2	Réalisation des travaux d'investissement de lutte active souple		2018-2021 : Réensablement du Mimbeau par GEA Bassin sous MOA de la commune avec accord des partenaires 2020-2022 : Recherche d'une solution pérenne à la Pointe / Coordination Commune - SIBA - ADPCF / Dialogue en cours
6.3.3	Réalisation des travaux d'urgence en cas de situation de crise pour la sécurité des personnes (cf. 1.1)		Travaux d'urgence à la plage de la Pointe : oct-nov 2018, janu-févr 2019, oct-nov 2019 par GEA Bassin 2020 : Stock de sable venant du banc de la Vigne mis au stade des dunes en cas d'urgence sur la Pointe
6.4 - Action de lutte active souple - comblement des fosses		Statut	Réalisation
6.4.1	Réalisation des travaux d'investissement de comblement des fosses d'érosion		Non réalisée car pas adaptée à la situation. Action sera intégrée dans la 2ème génération de la SLGBC

Dans cet axe, 4 sous-axes ont été traités et plusieurs analyses peuvent être faites :

- Les actions relatives à l'accompagnement des processus naturels en milieu dunaire ont été réalisées en majorité par l'ONF grâce à la mise en place de conventions annuelles puis pluriannuelles avec la commune, assurant un partenariat durable. Avec notamment :
  - Sur la dune au droit du belvédère : à chaque réensablement d'urgence mise en place de branchage et plantation d'oyat pour maintenir le sable et capter le sable éolien.
  - Sur la dune amoindrie secteur de la Pointe : mise en place de filet coco et de ganivelle pour capter le sable éolien et permettre l'élargissement du cordon dunaire.
- Les actions relatives aux démarches préalables à la réalisation des opérations de lutte active souple ont été multiples sur le secteur de la Pointe avec l'élaboration de plusieurs études règlementaires durant ces dernières années, en fonction des différents projets imaginés au long de la SLGBC.  
A ce jour, les études règlementaires n'ont pas encore abouti sur le secteur de la Pointe océane. La solution règlementaire permettant d'assoir les interventions réalisées par l'Association de Défense de la Pointe n'a pas encore été mise en œuvre.
- Les opérations de rechargement en sable se sont focalisées sur le secteur du Mimbeau et de la Pointe :

- Les remobilisations de sable sur la flèche du Mimbeau sont des travaux réalisés annuellement ( $\approx 13\,000\text{ m}^3/\text{an}$ ) dans le cadre de la compétence maritime du SIBA qui répondent aussi aux enjeux de la SLGBC.
- Les travaux identifiés sur le secteur de la Pointe au droit du Belvédère restent polémiques et difficiles à mettre en œuvre dans un cadre réglementaire. Sur la période concernée ils ont été principalement entrepris par la commune lors de gestion de crise avec le déploiement de l'article R.214-44 du code de l'environnement durant les hivers 2018-2019 (oct-nov 2018 :  $27\,700\text{ m}^3$  / janv-fevr 2019 :  $8\,000\text{ m}^3$  / oct-nov 2019 :  $34\,415\text{ m}^3$ )
- La situation actuelle de ce secteur n'exclut pas le recours à de nouveaux travaux d'urgence en cas de situations défavorables dans la 2<sup>ème</sup> génération de la SLGBC.
- L'action de lutte active souple visant à combler les fosses situées dans le périmètre de la SLGBC n'était plus une prioritaire au regard de leurs évolutions récentes. Une étude dans la 2<sup>ème</sup> génération de la SLGBC pourra être menée pour confirmer ce point.

Les actions de l'axe 6 ont pu être partiellement réalisées car pour certaines, elles ont dû être réévaluées ou priorisées en fonction des événements météo-océaniques et des échanges entre les acteurs publics et privés.

## 2.2.7 AXE 7: GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION ET ACTIONS DE LUTTE ACTIVE DURE CONTRE L'EROSION

AXE 7 - GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION ET ACTIONS DE LUTTE ACTIVE DURE CONTRE L'EROSION			
7.1 - Préfiguration pour une gestion cohérente des ouvrages		Statut	Réalisation
7.1.1	Concertation et médiation avec les acteurs		Réunion de présentation de la SLGBC aux élus et associations : 06-06-19 AG de l'association des 44 Ha : 20-07-19 Comité de suivi des associations et riverains : 05-12-19, 21-07-20 et 22-06-22
7.1.2	Volet juridique		Non réalisée : les discussions entre les riverains, les services de l'Etat et la commune pour lancer une structuration juridique (ASA ou autre dispositif) n'ont pas abouti
7.1.3	Réalisation d'un cahier des charges type compatible avec les futures préconisations de délivrance des AOT		DDTM et CEREMA ont établi en 2021 un protocole de suivi des ouvrages des 44 Ha pour la délivrance d'AOT aux propriétaires d'ouvrage. Ce protocole concerne les suivis nécessaires mais pas de notion de coordination des travaux de confortement ou d'entretien réalisés par les acteurs privés.
7.1.4	Etudes préliminaires		Non réalisée : les discussions entre les riverains, les services de l'Etat et la commune n'ont pas abouti
7.2 - Actions de lutte active dure - travaux de gestion des ouvrages		Statut	Réalisation
7.2.1	Réhabilitation des ouvrages publics (sur la base du cahier des charges établi)		2021 : Diagnostic des perrés fait (village et hors village) : réhabilitation et entretien
7.2.2	Réhabilitation des ouvrages privés (sur la base du cahier des charges établi)		Réalisée par les privés
7.2.3	Entretien des ouvrages privés (sur la base du cahier des charges établi)		Entretien par les propriétaires riverains
7.2.4	Entretien des ouvrages publics (sur la base du cahier des charges établi)		2021 : Diagnostic des perrés fait (village et hors village) ; réhabilitation et entretien en cours de programmation

Dans cet axe 7, les actions de préfiguration pour une gestion cohérente des ouvrages dans le secteur des 44 Ha ont été multiples. Même si elles n'ont pas mené à une structuration institutionnelle et juridique des riverains, l'Etat a réussi à mettre en place une gestion cohérente des suivis des ouvrages via les AOT, avec l'aide du CEREMA et du SIBA.

A ce jour, les maîtres d'ouvrage de la SLGBC sont en attente des éléments demandés dans les AOT concernant la gestion des travaux réalisés sur les ouvrages par les acteurs privés.

L'état d'avancement des actions de cet axe n'étant pas abouti, il est nécessaire de garder certaines missions dans le programme de la 2<sup>ème</sup> génération de la SLGBC, notamment sur le sujet de la structuration des propriétaires privés du secteur des 44 Ha.

## 2.2.8 AXE 8 : PORTAGE, ANIMATION ET COORDINATION DE LA SLGBC

L'animation de la SLGBC a été assurée en 2018 par la directrice de cabinet du maire de Lège-Cap Ferret en attendant le recrutement d'une chargée de mission en janvier 2019 au sein du SIBA (pour l'animation des deux SLGBC du Bassin d'Arcachon, Lège-Cap Ferret et La Teste de Buch).

Cette gestion de l'animation en deux temps, par la commune puis le SIBA, a permis de créer une bonne collaboration entre les deux collectivités ainsi qu'une bonne dynamique entre la vision politique et technique de la SLGBC.

Cette dynamique entre les deux collectivités est conservée pour l'élaboration de la 2<sup>ème</sup> génération de la SLGBC.

AXE 8 - PORTAGE, ANIMATION ET COORDINATION DE LA STRATEGIE LOCALE		
8.1- Coordination de la stratégie locale et animation de la mise en œuvre	Statut	Réalisation
8.1.1 Organisation de la gouvernance pour le suivi de la stratégie		COTECH : 25-01-18, 26-04-18, 24-09-19, 26-11-19, 02-07-20, 17-06-21, 05-07-21, 27-07-21 COFIL : 23-07-19, 30-03-21 Groupe de travail : 20-09-18, 15-02-19, 12-04-19, 19-02-20, 27-07-21, 06-10-21, 11-10-21 Réunion avec Mme La Préfète : 19-11-19
8.1.2 Nécessité d'une personne ressource sur la période 2018-2020 équivalent à 0,5 ETP		2018 : Directrice du cabinet du Maire LCF : Aurélie Delabre 2019-2020 : Chargée de mission du SIBA : Julie Pédelucq/Cazemajou



## 3 REALISATION FINANCIERE DE LA SLGBC

---

### 3.1 LES PARTENAIRES FINANCIERS

Lors de l'élaboration de la SLGBC de Lège-Cap Ferret 3 partenaires financiers se sont positionnés pour subventionner le programme d'actions à hauteur de 80% et laisser 20% d'autofinancement au porteur de la SLGBC, la commune de Lège-Cap Ferret :

- La Région Nouvelle-Aquitaine
- L'Etat avec le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)
- L'Europe avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)

### 3.2 REALISATION FINANCIERE DU PROGRAMME D'ACTION

Le Tableau 6 présente l'évolution du coût du programme d'actions de la SLGBC de Lège-Cap Ferret entre le coût initial estimé par le bureau d'étude, les assiettes éligibles prises par les différents financeurs et le montant réel des dépenses

.

Légende « Statut des actions »		
Non réalisée	Partiellement réalisée	Réalisée

		Statut	Coût initial Casagec	Coût initial FNADT et RNA	Coût secondaire FEDER et RNA	Coût réel
<b>AXE 1 - POURSUITE DE LA CONNAISSANCE DE L'ALEA EROSION ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE</b>						
1.1 - Poursuite de la connaissance de l'aléa						
1.1.1	Evaluation des besoins en informations, archivage et capitalisation		0 €	0 €	0 €	0 €
1.1.2	Etude technique sur les risques de brèche du cordon dunaire au niveau de la pointe		20 000 €	8 000 €	0 €	0 €
1.1.3	Etude technique sur les risques de défaillance des ouvrages		30 000 €	30 000 €	30 000 €	12 481 €
1.1.4	Réalisation d'un état d'avancement de la connaissance d'aléa		20 000 €	20 000 €	0 €	0 €
Total Action 1.1 (€ H.T)			70 000 €	58 000 €	30 000 €	12 481 €
1.2 - Communication et culture du risque						
1.2.1	Vulgarisation et diffusion d'information public (via site web, journal, ...)		0 €	0 €	0 €	0 €
1.2.2	Liaison avec les outils de prévention du risque existants et à venir		0 €	0 €	0 €	0 €
1.2.3	Développement de la culture du risque et participation de la population		10 000 €	45 000 €	41 480 €	8 514 €
1.2.4	Mise en place et suivi de marqueurs de l'érosion (pour sensibiliser la population sur le recul observé du trait de côte)		10 000 €	10 000 €	0 €	0 €
Total Action 1.2 (€ H.T)			20 000 €	55 000 €	41 480 €	8 514 €
<b>AXE 2 - SURVEILLANCE ET PREVISION DE L'EROSION</b>						
2.1 - Observation et surveillance de l'érosion						
2.1.1	Définition d'une stratégie de protocoles de suivi d'observation et de surveillance		20 000 €	0 €	0 €	0 €
2.1.2	Surveillance régulière des espaces distincts : espaces subtidiaux, estrans, plage, dune, ouvrages		60 000 €	37 000 €	20 000 €	19 020 €
2.1.3	Intensification des mesures et pérennisation des suivis		20 000 €	91 000 €	77 000 €	22 000 €
2.1.4	Intensification des mesures et pérennisation des suivis annuels sur les ouvrages privés					
Total Action 2.1 (€ H.T)			100 000 €	128 000 €	97 000 €	41 020 €
2.2 - Prévision de l'érosion						
2.2.1	Prévision des conditions océano-météorologiques (modélisation prévisionnelle, alerte érosion et vagues/submersion)					
2.2.2	Analyse des suivis des talus et de la plage et comparaison aux seuils limites de déclenchement des procédures d'intervention		0 €	0 €	0 €	0 €
2.2.3	Analyse des suivis des ouvrages et comparaison aux seuils limites de déclenchement des procédures d'intervention					
2.2.4	Vérification de l'efficacité des actions et ajustement des protocoles de gestion		0 €	0 €	0 €	0 €
Total Action 2.2 (€ H.T)			0 €	0 €	0 €	0 €
<b>AXE 3 - ALERTE ET GESTION DE CRISE</b>						
3.1 - Révision des documents de gestion des risques						
3.1.1	Actualisation du DICRIM		10 000 €			
3.1.2	Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune		10 000 €	20 000 €	20 000 €	12 250 €
Total Action 3.1 (€ H.T)			20 000 €	20 000 €	20 000 €	12 250 €
3.2 - Gestion d'un recul brutal du trait de côte et/ou d'une rupture d'ouvrage						
3.2.1	Définition d'un protocole pour la réalisation anticipée d'actions d'urgence (rechargement, suivi d'ouvrages,...) et anticipation des impacts qui pourraient en découler pour le milieu marin.		10 000 €	0 €	0 €	0 €
3.2.2	Planification de la mise en place d'arrêtés en cas de conditions défavorables afin d'assurer la sécurité des personnes.		10 000 €			
Total Action 3.2 (€ H.T)			20 000 €	0 €	0 €	0 €
<b>AXE 4 - PREVENTION - INTEGRATION DES RISQUES EROSION</b>						
4.1 - Cohésion avec les autres stratégies						
4.1.1	Cohérence avec les différents acteurs, stratégies et plans de gestion		0 €	0 €	0 €	0 €
Total Action 4.1 (€ H.T)			0 €	0 €	0 €	0 €
4.2 - Actualisations des mesures d'urbanisme et de prévention des risques						
4.2.1	Intéraction avec le PPRL		0 €			
4.2.2	Révision du PLU et des modalités de gestions des biens		0 €	0 €	0 €	0 €
4.2.3	Actualisation du R111-2 suites aux différentes études menées et compléments de connaissances		0 €			
Total Action 4.2 (€ H.T)			0 €	0 €	0 €	0 €

AXE 5 – ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES DONT RELOCALISATION						
5.1 - Opérations de repli stratégique						
5.1.1	Étude de faisabilité pour la relocalisation du poste de secours et de la gare du petit train.		25 000 €	25 000 €	25 000 €	0 €
5.1.2	Mise en œuvre de la relocalisation du poste de secours et de la gare du petit train		220 000 €	220 000 €	0 €	0 €
5.1.3	Étude prospective pour la relocalisation des enjeux sensibles au recul du trait de côte		80 000 €	80 000 €	60 000 €	0 €
Total Action 5.1 (€ H.T)			325 000 €	325 000 €	85 000 €	0 €
AXE 6 – ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES PROCESSUS NATURELS, OU DE LUTTE ACTIVE SOUPLE CONTRE L'EROSION						
6.1 – Actions d'accompagnement des processus naturels en milieu dunaire						
6.1.1	Pérennisation des conventions avec le Conservatoire du Littoral et l'ONF		0 €	0 €	0 €	0 €
6.1.2	Mise en œuvre de l'accompagnement des processus naturels		120 000 €	90 000 €	87 326 €	98 751 €
6.1.3	Communication et sensibilisation sur la préservation des milieux dunaires		12 000 €	17 000 €	0 €	0 €
6.1.4	Gestion des équipements de fréquentation (accès, caillebotis, WC, douches...)		24 000 €	24 000 €	0 €	0 €
Total Action 6.1 (€ H.T)			156 000 €	131 000 €	87 326 €	98 751 €
6.2 – Opérations préalables ou annexes à la réalisation des actions de lutte active souple						
6.2.1	Réalisation des études d'amélioration de la connaissance du Bassin		100 000 €	100 000 €	0 €	0 €
6.2.2	Réalisation des études environnementales et réglementaires		200 000 €	250 000 €	148 360 €	120 702 €
6.2.3	Réalisation des études projet		100 000 €	100 000 €	0 €	0 €
Total Action 6.2 (€ H.T)			400 000 €	450 000 €	148 360 €	120 702 €
6.3 – Actions de lutte active souple - rechargements en sable						
6.3.1 et 6.3.2	Réalisation des travaux d'investissement de lutte active souple		2 110 000 €	810 000 €	430 456 €	324 056 €
6.3.3	Réalisation des travaux d'urgence en cas de situation de crise pour la sécurité des personnes (cf. 1.1)		25 000 €	801 000 €	533 048 €	502 862 €
Total Action 6.3 (€ H.T)			2 135 000 €	1 611 000 €	963 504 €	826 918 €
6.4 – Action de lutte active souple – comblement des fosses						
6.4.1	Réalisation des travaux d'investissement de comblement des fosses d'érosion		500 000 €	0 €	0 €	0 €
Total Action 6.4 (€ H.T)			500 000 €	0 €	0 €	0 €
AXE 7 – GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION ET ACTIONS DE LUTTE ACTIVE DURE CONTRE L'EROSION						
7.1 - Préfiguration pour une gestion cohérente des ouvrages						
7.1.1	Concertation et médiation avec les acteurs		30 000 €	20 000 €	0 €	0 €
7.1.2	Volet juridique		20 000 €	30 000 €	0 €	0 €
7.1.3	Réalisation d'un cahier des charges type compatible avec les futures préconisations de délivrance des AOT		4 000 €	20 000 €	0 €	0 €
7.1.4	Etudes préliminaires		5 000 €	50 000 €	0 €	0 €
Total Action 7.1 (€ H.T)			59 000 €	120 000 €	0 €	0 €
7.2 – Actions de lutte active dure – travaux de gestion des ouvrages						
7.2.1	Réhabilitation des ouvrages publics (sur la base du cahier des charges établi)		2 508 000 €	0 €	0 €	0 €
7.2.2	Réhabilitation des ouvrages privés (sur la base du cahier des charges établi)		1 003 000 €	0 €	0 €	0 €
7.2.3	Entretien des ouvrages privés (sur la base du cahier des charges établi)		197 000 €	196 000 €	0 €	0 €
7.2.4	Entretien des ouvrages publics (sur la base du cahier des charges établi)		79 000 €	0 €	0 €	0 €
Total Action 7.2 (€ H.T)			3 787 000 €	196 000 €	0 €	0 €
AXE 8 – PORTAGE, ANIMATION ET COORDINATION DE LA STRATEGIE LOCALE						
8.1 – Coordination de la stratégie locale et animation de la mise en œuvre						
8.1.1	Organisation de la gouvernance pour le suivi de la stratégie		0 €	0 €	0 €	0 €
8.1.2	Nécessité d'une personne ressource sur la période 2018-2020 équivalent à 0,5 ETP		75 000 €	75 000 €	86 250 €	85 546 €
Total Action 8.1 (€ H.T)			75 000 €	75 000 €	86 250 €	85 546 €
<b>TOTAL (€ H.T)</b>			<b>7 667 000 €</b>	<b>3 169 000 €</b>	<b>1 558 920 €</b>	<b>1 206 182 €</b>

Tableau 6 : Evolution du coût du programme d'actions de la SLGBC de Lège-Cap Ferret 2018-2021.

Lors de l'élaboration de la SLGBC, le bureau d'étude avait estimé un coût initial global pour la période 2018-2021 à hauteur de 7,667 M € H.T pour la part publique.

En 2018, lors de la construction des dossiers de demande de subvention pour la Région Nouvelle-Aquitaine et le FNADT, les financeurs s'étaient basés sur deux enveloppes différentes selon les actions sur lesquelles ils pouvaient se positionner.

Les enveloppes et la répartition des financeurs tels que présentées dans les contrats de subventions sont montrés dans la Figure 6 : Présentation des assiettes éligibles prises en compte par la Région Nouvelle-Aquitaine et le FNADT et la répartition entre les financeurs. Figure 6 ci-dessous.

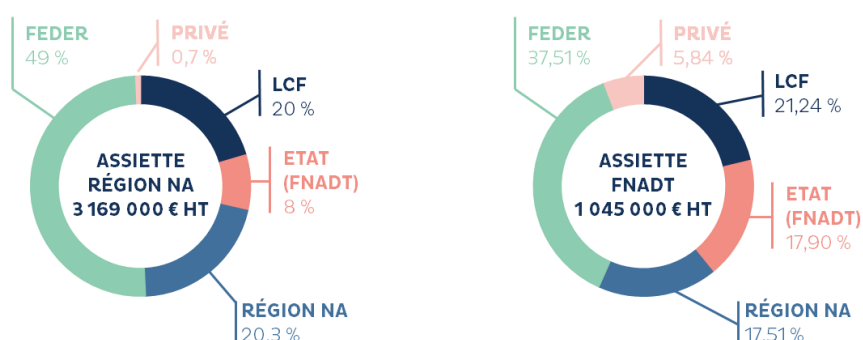


Figure 6 : Présentation des assiettes éligibles prises en compte par la Région Nouvelle-Aquitaine et le FNADT et la répartition entre les financeurs.

La construction du dossier FEDER prenant plus de temps (2019-2020) et au regard de l'avancée du programme d'action de la SLGBC, l'assiette éligible a donc été modifiée et diminuée pour un montant global de 1 558 920 € H.T (Figure 7).

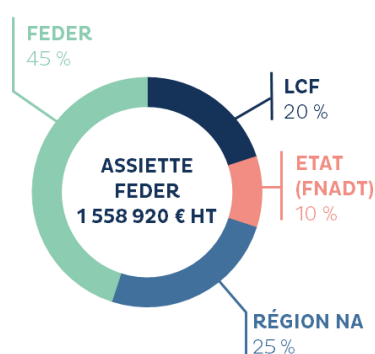


Figure 7 : Présentation de l'assiette éligible du FEDER et la répartition entre les financeurs.

Avant la fin du programme d'actions, la commune de Lège-Cap Ferret a demandé à ces 3 partenaires financiers une prorogation des contrats de subvention afin de bénéficier d'une année supplémentaire (jusqu'au 31 décembre 2022) pour finaliser l'étude de faisabilité pour la relocalisation du poste de secours et de la gare du petit train sur la plage de

l'Horizon (action 5.1.1). Cette étude de relocalisation est généralement une close pour obtenir les subventions Région Nouvelle-Aquitaine et FEDER.

À la suite de ses demandes, la commune a reçu un avenant pour la subvention FNADT et un courrier de refus de la part de Région Nouvelle-Aquitaine pour les subventions FEDER et Région car la légitimité de la commune à porter cette SLGBC posait question, ces deux financeurs choisirent donc de maintenir la date de fin des conventions au 31 décembre 2021.

Ainsi l'étude de relocalisation n'a pu être intégrée dans le bilan financier du programme 2018-2021 de la SLGBC de Lège-Cap Ferret. Le montant des dépenses réelles s'élève donc à 1 206 182 € H.T.

Durant l'année 2022, la commune de Lège-Cap Ferret a pu effectuer les demandes de soldes auprès de ses 3 partenaires financiers :

- Le FNADT :

Comme précisé dans son arrêté d'attribution de sa subvention, le FNADT a participé à hauteur de 17,90% des actions qu'il subventionnait, soit sur un montant éligible de 466 152,79 € H.T.

Ainsi la subvention du FNADT pour le programme d'action 2018-2021 de la SLGBC de Lège-Cap Ferret s'élève à 83 441,35 €.

- La Région Nouvelle-Aquitaine :

À la suite de l'attribution de la subvention de la Région (en 2018) à hauteur de 642 800 € pour une assiette éligible de 3 169 000 € H.T (soit une participation de 20,28%) la commune a demandé un acompte de 50% pour commencer à financer les premières actions de la SLGBC, soit 321 400 € H.T.

Comme précisé dans le contrat d'attribution de sa subvention, la Région Nouvelle-Aquitaine a participé à hauteur de 20,28% des actions qu'elle subventionnait, soit sur un montant éligible de 1 084 586 € H.T.

Ainsi la subvention de la Région pour le programme d'action 2018-2021 de la SLGBC de Lège-Cap Ferret s'élève à 219 999,32 €, soit 101 400,68 € H.T de moins que l'acompte versée en 2018 et que la commune a dû rembourser.

L'accord d'une prolongation d'une année supplémentaire aurait permis de diminuer le coût du remboursement bien que l'assiette éligible de base fût surévaluée. La question se pose quant à faire des demandes d'acompte des subventions attribuées en cours de programme.

- Le FEDER :

La commune a déposé son dossier de demande de solde de subvention en novembre 2022 et un contrôle de l'ensemble des pièces du dossier a été effectué jusqu'en avril 2023.

La commune est donc en attente d'un retour du FEDER.

Sur les 1 206 182 € H.T dépensés par la commune et le SIBA, 20% restent à la charge de ces deux maîtres d'ouvrage, soit un total de 241 236,40 € H.T (respectivement 166 644,20 € pour la commune et 74 592,20 € pour le SIBA) (Tableau 7).

Aujourd'hui, la commune de Lège-Cap Ferret a perçu des subventions du FNADT et de la Région à hauteur de 303 440,67 € H.T et reste en attente de celle du FEDER.

La commune a fait le choix de rembourser au SIBA les 80% des dépenses qu'il a réalisé dans le cadre de la SLGBC, soit 298 368,80 € H.T. Donc, à ce jour, la commune de Lège-Cap Ferret est en attente de 54,8% des dépenses qui devraient être subventionnées par le FEDER, soit 661 504,93 € H.T (Tableau 7).

Tableau 7 : Bilan des dépenses réels des maîtres d'ouvrages de la SLGBC de Lège-Cap Ferret et des subventions perçues.

	Lège-Cap Ferret (€ H.T)	SIBA (€ H.T)	SLGBC LCF 2018-2021 (€ H.T)	
<b>Dépenses réelles total</b>	833 221,00	372 961,00	1 206 182,00	100,0%
<b>Reste à charge</b>	166 644,20	74 592,20	241 236,40	20,0%
<b>Montant potentiellement subventionné</b>	666 576,80	298 368,80	964 945,60	80,0%
<b>Montant des subventions perçues :</b>				
· FNADT	83 441,35	-	83 441,35	6,9%
· Région Nouvelle-Aquitaine	219 999,32	-	219 999,32	18,2%
· FEDER	-	-	-	
<b>Montant total des subventions perçues</b>	303 440,67	-	303 440,67	25,2%
<b>Montant en attente de subventions</b>	363 136,13	298 368,80	661 504,93	54,8%
<b>Montant total des subventions à percevoir par LCF</b>	661 504,93	-	661 504,93	54,8%

## 4 CONCLUSION ET RETOUR D'EXPERIENCE

---

- Un portage questionné. Le fait que la stratégie soit antérieure à la constitution de la compétence GEMAPI explique le portage de cette dernière par la commune et non par le SIBA. Cependant, une commune peut être le porteur de la SLGBC et le Gémapien n'a aucune obligation.

La loi Climat et résilience du 22/08/21 ne précise toujours pas que le Gémapien doit être porteur de la SLGBC :

Art. L. 321-16.-Des stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte peuvent être élaborées par les collectivités territoriales ou leurs groupements compétents en matière de défense contre les inondations et contre la mer en application du 5° du I de l'article L. 211-7, afin de mettre en œuvre les principes de la gestion du trait de côte définis à l'article L. 321-13 A. Elles comportent des dispositions relatives à l'information du public sur le risque de recul du trait de côte. Elles sont compatibles avec les objectifs et les règles générales définis conformément à l'article L. 321-14 lorsqu'ils existent. « Lorsqu'il existe une stratégie locale de gestion des risques d'inondation prévue à l'article L. 566-8, la stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte s'articule avec elle pour former des actions et opérations cohérentes. Le cas échéant, elles font l'objet d'un document unique. « Préalablement à la mise en œuvre des mesures prévues au paragraphe 3 de la sous-section 3 de la section 1 du chapitre 1er du titre II du livre 1er du code de l'urbanisme, une stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte faisant l'objet d'une convention conclue avec l'Etat et, le cas échéant, avec les collectivités territoriales concernées et leurs groupements peut être établie à l'initiative des communes mentionnées à l'article L. 321-15 du présent code. Cette convention établit la liste des moyens techniques et financiers mobilisés par l'Etat et les collectivités territoriales pour accompagner les actions de gestion du trait de côte, notamment : « 1° La construction, l'adaptation ou le maintien en l'état d'ouvrages de défense contre la mer ; « 2° Les dispositifs de suivi de l'évolution du recul du trait de côte ; « 3° L'élaboration d'une carte locale d'exposition au recul du trait de côte prévue à l'article L. 121-22-1 du code de l'urbanisme ;« 4° Les opérations d'aménagement liées au recul du trait de côte.

- Une SLGBC surévaluée en termes d'actions et de coût. Les bureaux d'études impliqués dans l'élaboration de la stratégie souhaitent une exhaustivité dans le panel des actions à entreprendre mais la déclinaison pratique nécessite de prioriser les actions en fonction des besoins et de la gestion des événements tempétueux (surtout sur le secteur de la Pointe). Cependant, le bilan global montre que la SLGBC a répondu aux principaux objectifs qui étaient fixés.

- Une aide financière complexe en termes de modalités et de temporalités. Notamment le FEDER apporte un financement important mais sa mise en œuvre reste complexe. La mobilisation d'acompte doit s'adapter pour éviter les remboursements en fin de période.

- Le secteur de la Pointe – milieu complexe qui nécessite encore beaucoup d'échanges dans la 2<sup>ème</sup> génération de la SLGBC pour trouver une solution pérenne entre les différents acteurs publics et privés.

- Implication des ostréiculteurs souhaitée par ces derniers notamment pour réfléchir au secteur du Mimbeau.

Globalement la SLGBC de Lège-Cap Ferret a été adaptative et évolutive ce qui a permis d'acquérir de l'expérience pour mieux construire la 2<sup>ème</sup> génération de la SLGBC. Les enseignements principaux de cette première stratégie sont :

- L'intérêt de conserver une finalité long terme sur des problématiques telles que le recul du trait de côte, mais d'adapter sa déclinaison opérationnelle sur du court terme afin de sécuriser l'impact financier pour les collectivités « maître d'ouvrage ».  
La future stratégie fonctionnera par périodes financières ne dépassant pas 2 ans, ce qui permettra non seulement de présenter aux financeurs des enveloppes réalistes mobilisables rapidement.
- La pertinence pour le SIBA de porter la future stratégie locale afin d'assurer la transversalité et la cohérence entre les démarches dont il assure déjà l'animation telle que la SLGBC de la Teste-de-Buch ou le PAPI.
- L'importance de continuer dans la future stratégie à améliorer les connaissances sur certains secteurs tout en pérennisant d'autres actions qui ont montré leur intérêt (ex. de la surveillance topo bathymétrique et des travaux de réensablement).